

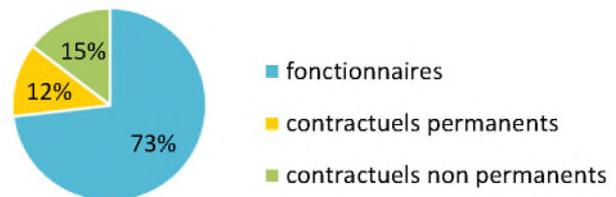
➔ DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Effectifs

➔ 4 468 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 3 269 fonctionnaires
- > 550 contractuels permanents
- > 649 contractuels non permanents



➔ 13 % des contractuels permanents en CDI

➔ 6 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 2 contractuels

➔ Précisions emplois non permanents

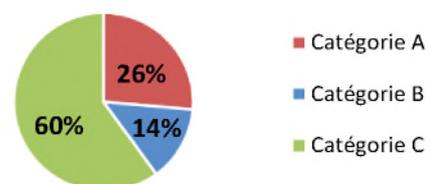
- ⇒ 18 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 15 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

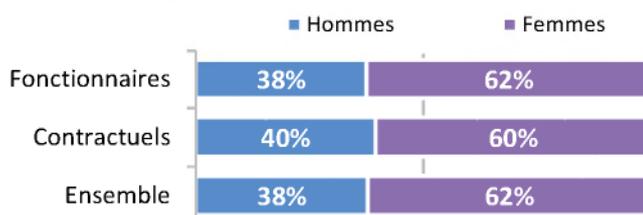
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	32%	21%	31%
Technique	48%	48%	48%
Culturelle	2%	2%	2%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	17%	25%	18%
Police			
Incendie			
Animation	1%	4%	1%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

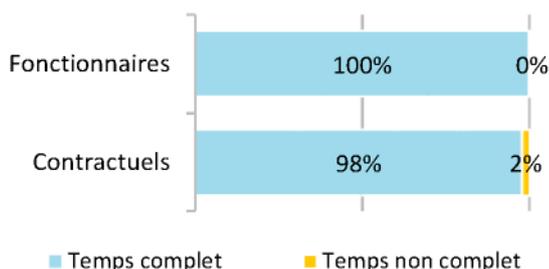


➔ Les principaux cadres d'emplois

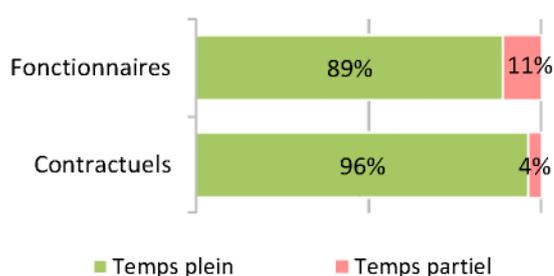
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	20%
Adjointes administratifs	17%
Adjointes techniques	16%
Assistants socio-éducatifs	11%
Rédacteurs	8%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	0%	2%
Médico-sociale	0%	3%
Administrative	0%	2%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

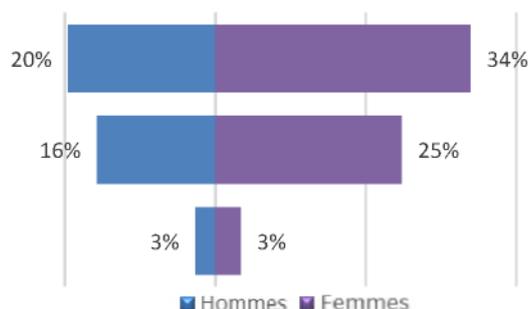
2% des hommes à temps partiel
15% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	50,50	de 50 ans et +
Contractuels permanents	40,55	
Ensemble des permanents	49,06	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	48,86	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 4 507,50 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 3 178,26 fonctionnaires
- > 521,38 contractuels permanents
- > 807,86 contractuels non permanents

8 203 650 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > 5 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 51 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 45 agents en congés parental
- > 263 agents en disponibilité

- > 69 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 42 agents détachés au sein de la collectivité
- > 16 agents détachés dans une autre structure
- > 7 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- ➔ en 2020, 282 arrivées d'agents permanents et 266 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
3 803 agents	3 819 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↘	-3,7%
Contractuels	↗	34,1%
Ensemble	↗	0,4%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	44%
Fin de contrats remplaçants	17%
Mise en disponibilité	9%
Mutation	8%
Autres cas	7%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	70%
Voie de mutation	11%
Voie de détachement	7%
Réintégration et retour	5%
Remplacements (contractuels)	5%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- ➔ 268 bénéficiaires d'une promotion interne nommés

dont 57% des nominations concernent des femmes

- ➔ 17 lauréats d'un examen professionnel nommés

dont 24% des nominations concernent des femmes

- ➔ 5 lauréats d'un concours nommés

dont 40% des nominations concernent des femmes

- ➔ 248 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 62,1 % femmes

dont 43,1 % de catégorie C

- ➔ 1 315 avancements d'échelon et 288 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ 7 sanctions disciplinaires prononcées en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	5	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	1	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 17,06 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 179 946 523 €	Charges de personnel*	201 266 409 €	➔	Soit 17,06 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	------------------------	------------------------------	----------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	118 639 559 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	23 719 899 €
Primes et indemnités versées :	23 763 517 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 073 214 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	741 514 €		
Supplément familial de traitement :	666 299 €		
Indemnité de résidence :	801 854 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	49 354 €	56 617 €	36 073 €	32 196 €	28 557 €	23 935 €
Technique	55 034 €	50 000 €	36 414 €	32 620 €	26 646 €	23 308 €
Culturelle	43 631 €	29 985 €	32 837 €	s	28 595 €	22 815 €
Sportive			34 787 €			
Médico-sociale	40 134 €	29 318 €	32 445 €	s	27 592 €	21 938 €
Police Incendie						
Animation			33 846 €		25 761 €	22 601 €
Toutes filières	44 076 €	38 271 €	35 987 €	32 107 €	27 215 €	23 360 €

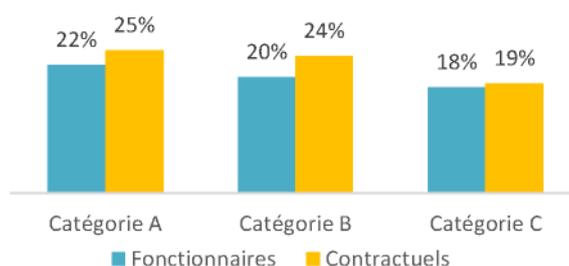
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,03 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	19,78%
Contractuels sur emplois permanents	21,77%
Ensemble	20,03%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 55 146,47 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2020

➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

> en 2020, 182 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

en 2020, 20 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 23,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 8,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,68%	1,44%	3,36%	0,86%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,37%	2,23%	5,78%	0,86%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,11%	3,48%	6,58%	1,06%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)

➔ 27,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 196 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 4,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 57 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

263 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 11 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 95 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 77 % sont en catégorie C*
- ⇒ 18 017 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
5 assistants de prévention désignés dans la collectivité
6 conseillers de prévention

➔ **FORMATION**
754 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 10 169 €
Coût par jour de formation : 13 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 5 868 191 €

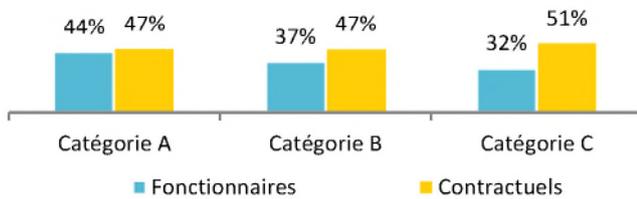
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

Formation

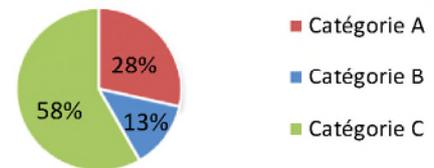
➔ en 2020, 37,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 3 665 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1 jour par agent

➔ 855 469 € ont été consacrés à la formation en 2020

CNFPT	82 %
Autres organismes	18 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	41%
Autres organismes	19%
Interne à la collectivité	40%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	506 593 €
Montant moyen par bénéficiaire	266 €

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

479 jours de grève recensés en 2020

➔ Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2020 dans la collectivité

➔ Comité Technique Local

4 réunions en 2020 dans la collectivité
3 réunions du CHSCT